



Argent compte commun virement sans mon accord

Par **mchris06**, le **02/08/2017** à **11:05**

bonjour

séparée depuis 2015 ,après la vente du bien commun mon mari à fait faire au près de ma banque un virement sur sa banque d'une grosse somme . Est ce que la banque devait m'en avertir . L'avocate de celui-ci lui a dit de se servir ?

je suis entrain de monter un dossier pour prouver que celui-ci n'a jamais rien payer pour ce bien .

je me retrouve à dormir sous une tente sur le balcon de mon fils, pas de place à l'interieur car il a la garde alternée pour ses filles .

merci

Par **amajuris**, le **02/08/2017** à **13:28**

bonjour,

si vous avez acheté ce bien alors que vous êtes mariés sous le régime de la communauté, ce bien est commun (50/50 en cas de divorce) peu importe que votre mari n'est rien payé sur ce bien, c'est le principe de ce régime matrimonial.

salutations

Par **jos38**, le **02/08/2017** à **14:33**

bonjour. si j'ai bien compris vous avez vendu votre bien et cet argent a été déposé sur un compte-joint? vous avez divorcé après?

Par **jos38**, le **02/08/2017** à **14:36**

re. je viens de lire vos anciens posts à ce sujet. les juristes vous ont répondu

Par **mchris06**, le **02/08/2017** à **17:06**

non nous sommes pas divorcés le bien a été acheter avant mariage